



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

collèges

Question au Gouvernement n° 2976

Texte de la question

RÉFORME DU COLLÈGE

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Costes, pour le groupe Les Républicains.

M. Jean-Louis Costes. Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'objectif de votre réforme du collège est prétendument de lutter contre l'ennui des élèves à l'école. Voilà hélas un raisonnement qui ne va faire qu'accentuer la déconstruction de l'école de la République.

Depuis la loi Jospin de 1989, la gauche a placé les envies des élèves au cœur du système, reléguant le savoir au second plan. Les élèves ont désormais le choix de s'intéresser ou non à ce qu'on leur propose. Et s'ils ne s'y intéressent pas, c'est au corps enseignant de s'adapter.

Résultat : on ne fait plus de dictées et on simplifie la grammaire parce que la langue française est trop complexe. On n'apprend plus les tables de multiplication par cœur parce que les élèves ont des calculatrices. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

Voilà comment, en quelques années, on a détruit une école qui faisait la fierté de notre nation à travers le monde. Le constat est aujourd'hui édifiant. La France ne cesse de reculer au classement PISA. La maîtrise de la langue française est désastreuse même chez les étudiants de bon niveau. Et les plus jeunes méconnaissent de plus en plus les événements majeurs de notre histoire.

Alors lorsque vous accusez nos rangs de prôner l'élitisme à l'école, permettez-moi de sourire : cela fait des années, hélas, que notre école ne forme plus assez d'élites, et c'est bien à cause de vos réformes successives.

Vous nous dites que le développement des pratiques interdisciplinaires va permettre aux élèves de mieux maîtriser les savoirs : mais dans ce cas, pourquoi cette volonté ne s'applique-t-elle pas aux programmes ? Comment les professeurs de lettres parviendront-ils à enseigner Voltaire, Montesquieu ou Rousseau si leurs collègues d'histoire font l'impasse sur les Lumières ?

Madame la ministre, votre réforme des collèges et vos nouveaux programmes vont contribuer à dévaloriser le savoir. C'est justement ce que nous ne voulons pas. Nous ne voulons pas de votre réforme et nous ne sommes pas les seuls : preuve en est la mobilisation qui aura lieu jeudi.

Il est grand temps de replacer le savoir au cœur de l'école. Cela constituerait, enfin, une vraie réforme. C'est pourquoi, madame la ministre, je vous demande une nouvelle fois de retirer votre réforme. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains.)*

M. François Loncle. Zéro pointé !

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Philippe Vitel. Et de l'illettrisme !

Mme Catherine Coutelle. Lamentable !

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le député, merci pour votre question qui me donne l'occasion de vous donner des nouvelles de la mise en œuvre de la réforme du collège et de celle à venir des programmes.

M. François Rochebloine. Tout va bien !

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre. Comme je vous l'ai indiqué ici, nous recevrons à partir de demain les organisations syndicales pour travailler sur les textes d'application qui permettront à la réforme d'entrer en vigueur dans les meilleures conditions possibles, notamment en accompagnant et en formant les enseignants qui seront chargés de l'appliquer.

M. Michel Herbillon. Répondez à la question.

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre. Je vais répondre d'abord sur la question de l'acquisition du français. Vous avez raison, monsieur Costes, je ne peux qu'être d'accord avec vous, cela fait partie de ces fondamentaux que nous devons veiller à faire acquérir aux enfants, à tous les enfants. On ne peut plus permettre en effet qu'un enfant sur cinq sorte du collège sans maîtriser ces fondamentaux. C'est la raison pour laquelle la réforme du collège a été lancée. Et au-delà du collège, c'est la raison pour laquelle, dans nos dernières mesures adoptées, que je vais vous rappeler, nous posons des exigences très fortes s'agissant de cette question.

Premièrement, nous préscolarisons les enfants avant l'âge de trois ans.

M. Bernard Accoyer. Ce n'est pas une solution.

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre. En effet, on sait que les écarts de vocabulaire et de langage s'installent malheureusement très tôt en fonction des situations sociales.

Deuxièmement, nous revoyons le programme de maternelle pour faire en sorte que ce qu'on appelle la conscience phonologique, c'est-à-dire le pré-apprentissage de la lecture et de l'écriture, s'installe très tôt chez les enfants.

Troisièmement, nous instaurons à partir de la rentrée prochaine, comme je l'ai annoncé, une évaluation systématique du niveau de français à l'entrée en CE2.

M. Claude Goasguen. Et les professeurs, vous les évaluez ?

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre. Quatrièmement, nous faisons en sorte que les programmes au collège répondent à des exigences plus fortes s'agissant du français, avec des programmes plus lisibles, plus cohérents, mieux évalués.

Un dernier mot pour vous dire, s'agissant de la réforme des programmes, et comme je vous l'avais indiqué, que les professeurs sont consultés en ce moment. Ils nous rendront leurs conclusions le 12 juin prochain. Ensuite, je serai amenée à adopter de nouveaux programmes qui n'ont qu'une seule vocation : faire mieux réussir les élèves. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Costes](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2976

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 juin 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [10 juin 2015](#)